



# Perruche à collier

(*Psittacula krameri*)

## Gestion des populations de Perruche à collier suite à une augmentation des signalements à La Réunion

### Office français de la biodiversité (OFB)

■ Établissement public de l'État dédié à la sauvegarde de la biodiversité dont l'une des priorités est de répondre de manière urgente aux enjeux de préservation du vivant.

■ Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'OFB est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. Il regroupe les agents de l'ex-Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'ex-Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Dans les territoires ultramarins, sa représentation est assurée par la Direction des outre-mer.

■ Cet établissement public est responsable de 5 missions complémentaires :

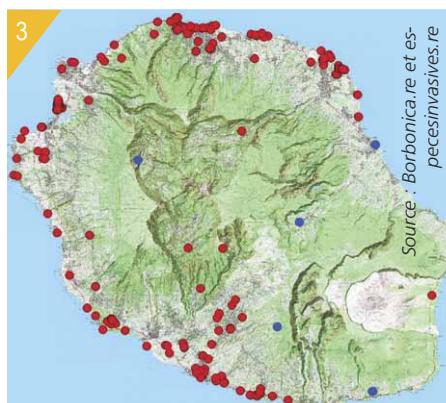
- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

■ L'OFB a été chargé par la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la coordination de la gestion de la Perruche à collier (*Psittacula krameri*).

■ Contact : Sarah Caceres, Cheffe de l'unité technique connaissance océan Indien, Service connaissance et appui aux territoires, Direction des outre-mer – sarah.caceres@ofb.gouv.fr

### Site d'intervention

■ La Perruche à collier (*Psittacula krameri*) a été signalée pour la première fois dans le milieu naturel à La Réunion en 1972. Ces individus provenaient probablement de l'Île Maurice. Les premiers individus signalés sur le portail Borbonica (plateforme régionale de diffusion de données naturalistes développée dans le cadre du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel) ont été observés en 2004 sur la commune de Saint-Leu, dans la Ravine de la Chaloupe. Si entre 2001 et 2010, peu d'observations de l'espèce ont été répertoriées, une augmentation des signalements entre 2011 et 2020, incluant



1 - Localisation des sites de prospections et d'interventions.

2 – Signalements des Perruches à collier du 01/01/2003 au 31/12/2010.

3 – Points rouges : Signalements des Perruches à collier du 01/01/2011 au 31/12/2020.

Source : Borbonica.re ; Points bleus : Signalements entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.

de plus de nouveaux sites, indiquait une croissance probable de la population. En 2020, des signalements ont confirmé la présence de la Perruche à collier sur la moitié des communes de l'île (Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Saint-André, Petite-Ile, L'Étang-Salé, Le Tampon, Trois-Bassins, Saint-Joseph, Saint-Leu et Le Port). Un accroissement de la fréquence des détections entre janvier et décembre 2021, comptabilisant 102 observations, y compris à des altitudes de plus en plus élevées, semblait confirmer l'expansion de l'espèce. Cependant, cette augmentation du nombre d'observations est probablement partiellement liée à l'accroissement des signalements suite à l'amélioration des outils de veille et de saisie (mise en place de la plateforme de sciences participatives faune-Réunion en 2012 et de la plateforme du Groupe espèces invasives de La Réunion, GEIR, en 2013), à des augmentations de leur utilisation et de la pression d'observation, suite aux actions d'animation et de sensibilisation menées en 2021 auprès des observateurs et acteurs de terrain. Si cette hausse des observations est partiellement imputable à une augmentation de la transmission, cela témoigne de fait d'une potentielle sous-estimation antérieure des effectifs. La taille et la dynamique de la population de la Perruche à collier n'étaient sans doute pas exactement connues au moment de la mise en œuvre des opérations de gestion.

■ Deux sites principaux présentant des effectifs importants (soit au moins une dizaine d'individus) et dont les conditions de sécurité étaient favorables à la mise en œuvre d'opérations de tir, ont été identifiés : le premier dans la forêt de L'Étang-Salé, et le second dans la forêt littorale de Saint-Paul. L'effort de gestion a donc été concentré sur ces deux sites et des prospections ont parallèlement été menées dans d'autres secteurs, selon les signalements recueillis.

## Nuisances et enjeux

■ Sur la base des nuisances qu'elle occasionne dans d'autres territoires où l'espèce a été introduite, plusieurs impacts négatifs de la Perruche à collier sur la biodiversité sont suspectés.

■ À La Réunion, elle pourrait entrer en compétition pour l'accès aux sites de nidification avec des oiseaux indigènes nichant dans des cavités tel que le Phaéton à bec jaune (*Phaethon lepturus*), des chauves-souris comme le Taphien de Maurice (*Taphozous mauritanus*) ou encore le Petit molosse de La Réunion (*Mormopterus francoismoutoui*).

■ Elle pourrait favoriser l'introduction de maladies pouvant affecter la survie d'espèces d'oiseaux endémiques, dont certaines menacées tels que le Busard de Maillard (*Circus maillardi*).

■ La Perruche à collier pourrait également faciliter l'expansion de certaines espèces invasives déjà établies telles que le Martin triste (*Acridotheres tristis*) ou en cours d'établissement comme le Mainate religieux (*Gracula religiosa*), voire émergente comme la Perruche alexandre (*Psittacula eupatria*).

■ Elle pourrait aussi favoriser la dispersion de plantes exotiques envahissantes telles que le Goyavier (*Psidium cattleianum*) ou encore le Cassie blanc (*Leucaena leucocephala*), en limitant par ailleurs le succès reproducteur d'espèces végétales indigènes.



4 – Localisation des opérations de tir sur la commune de L'Étang-Salé.

5 – Localisation des opérations de tir sur la commune de Saint-Paul.

6 – Perruche à collier se nourrissant de litchi le 09/12/2020 à Saint-Paul.

7 – Perruche à collier se nourrissant de Mimosa argenté le 31/10/2021 à Saint-Pierre.



## Interventions

### ■ Objectifs

■ L'intervention visait l'élimination des populations présentes dans la forêt départemento-domaniale de L'Étang-Salé et dans la forêt littorale de Saint-Paul. Conjointement aux opérations d'élimination, l'objectif était aussi de mettre en place un réseau d'observateurs pour augmenter le nombre de signalements, mieux connaître la répartition de l'espèce sur l'île et faciliter les interventions suite aux détections.

### ■ Concertation

■ La DEAL de La Réunion a confié la coordination des opérations de gestion à l'OFB, un des animateurs du plan opérationnel de lutte contre les invasives à La Réunion (POLI 2019-2022), en particulier de l'action n°25 qui vise à éradiquer les espèces animales émergentes dans le département. Les formations organisées dans le cadre de cette opération répondent aussi à l'action n°22 du POLI, également animée par l'OFB, dont l'objectif est la montée en compétence des acteurs locaux mobilisés sur la gestion de la faune exotique envahissante de l'île.

■ Suite à l'augmentation des signalements de Perruches à collier, un arrêté de destruction des spécimens de cette espèce a été signé le 21 juillet 2020 par la Préfecture de La Réunion. Celui-ci autorise les agents techniques de l'OFB, les lieutenants de Louveterie et les agents techniques salariés de la Fédération départementale des chasseurs à intervenir directement par tir.

### ■ Formation et mobilisation d'un réseau d'observateurs

■ Afin d'améliorer l'efficacité des observations et augmenter le nombre de signalements, des formations ont été dispensées auprès des différents organismes mobilisés sur la gestion de la faune exotique envahissante. En 2021, huit sessions ont été organisées. Chacune comprenait une séquence en salle de présentation de l'espèce puis des échanges plus généraux sur la problématique des EEE. Des échanges ont également eu lieu sur le terrain avec les agents de la Réserve naturelle nationale de l'Étang Saint-Paul et d'associations de protection de la nature (Société d'études ornithologiques de la Réunion, SEOR, Nature Océan Indien, NOI) pour faciliter la remontée des données et la rapidité de réaction.

Tableau 1. Sessions de sensibilisation-formation organisées par l'OFB

Dates	Organismes	Nombre de participants
26/03/2021	Office national des forêts	6
02/04/2021	Parc national de La Réunion (secteur nord et service Études et Patrimoine)	7
21/04/2021	Parc national de La Réunion (secteur ouest)	7
22/04/2021	Parc national de La Réunion (secteur sud)	6
28/05/2021	Pompiers du service Péril animalier de l'aéroport Roland Garros	10
02/06/2021	SPL EDDEN (Écologie et développement durable des espaces naturels)	10
25/06/2021	AVE2M (Association pour la valorisation de l'entre-deux Monde)	6
22/11/2021	Grand port maritime de La Réunion	9

## ■ Prospections avant et entre les interventions de gestion

■ 21 prospections ont été organisées par l'OFB de janvier 2020 à juillet 2021, afin de localiser les Perruches à collier. Elles ont été réalisées par les agents de l'OFB et de la Louveterie (LL) pour confirmer la présence de perruches, identifier leurs habitudes et contrôler la présence d'individus subsistant entre deux opérations d'élimination.

Tableau 2. Historique des prospections et nombres d'opérateurs mobilisés par structure

Dates	Sites prospectés	Nombre d'opérateurs
11/01/2020	Étang-Salé	3 (3LL)
31/01/2020	Étang-Salé	2 (2 LL)
07/02/2020	Saint-Paul	1 (1 OFB)
25/02/2020	Saint-Pierre ; Étang Salé	1 (1 OFB)
11/03/2020	Sainte-Marie	1 (1 OFB)
12/05/2020	Étang-Salé	1 (1 OFB)
21/07/2020	Étang-Salé	4 (1 OFB, 3 LL)
27/07/2020	Saint-Paul	1 (1 OFB)
19/08/2020	Étang-Salé	2 (2 LL)
09/09/2020	Étang-Salé	1 (1 OFB)
17/09/2020	Étang-Salé	1 (1 OFB)
22/09/2020	Saint-Paul	2 (2 OFB)
25/11/2020	Étang-Salé ; Saint-Paul	2 (2 OFB)
28/11/2020	Saint-Paul	2 (2 LL)
09/12/2020	Saint-Paul	3 (1 OFB ; 2 LL)
10/12/2020	Saint-Paul	3 (1 OFB ; 2 LL)
14/12/2020	Saint-Paul	1 (1 OFB)
15/12/2020	Saint-Paul	1 (1 OFB)
19/01/2021	Saint-Denis	1 (1 OFB)
10/05/2021	Saint-Pierre	1 (1 OFB)
28/06/2021	Le Port	1 (1 OFB)

## ■ Élimination des Perruches à collier

■ Les opérations d'élimination ont essentiellement eu lieu dans la forêt départemento-domaniale de L'Étang-Salé et dans la forêt littorale de Saint-Paul. La mise à mort des spécimens a exclusivement été réalisée par tir à vue vers le haut, au fusil de chasse avec de la grenaille ou à la carabine à air comprimé. Ces opérations ont été réalisées par les agents de l'OFB, de la Louveterie (LL) et de la Fédération départementale des chasseurs de La Réunion (FDC).

■ 11 interventions ont été organisées du 2 septembre 2020 au 9 juillet 2021, soit près d'une session de tir par mois pour laisser s'écouler suffisamment de temps entre chacune, afin d'éviter la mise en place d'une stratégie d'évitement par les individus non éliminés lors des opérations précédentes. Cette fréquence d'intervention permettait également d'intégrer ce programme au plan de charge des agents de l'OFB. Les opérations débutaient généralement tôt le matin entre 5h30 et 6h45 suivant l'heure du lever du soleil, afin de localiser les individus dès le choris matinal. Aucune intervention n'a eu lieu durant les week-ends et les vacances scolaires, afin d'éviter les périodes pendant lesquelles la fréquentation des sites risquait de compromettre le tir. À la suite d'une première opération menée un mercredi, en raison de la fréquentation, il a été jugé que les mercredis n'étaient pas non plus propices à de telles opérations.



8 - Organisation sur le terrain de l'opération de tir.  
9 - Affiche signalant aux riverains l'opération de tir en cours.



■ Chaque semaine précédant une intervention, un bilan des dernières remontées d'informations par les observateurs a été réalisé et si possible une sortie de repérage organisée. Avant chaque opération, le gestionnaire du site (l'ONF pour L'Étang-Salé et Saint-Paul), la gendarmerie et la mairie concernées ont été prévenues. Pour des raisons de sécurité, une affiche « Tir en cours » a été disposée à l'entrée des sites et un agent OFB était présent pour informer les riverains à proximité de l'opération en cours.

### ■ Acquisition de mesures morphométriques

■ Les opérations d'élimination d'EEE sont également l'occasion de récolter des données sur les individus abattus telles que des mesures biométriques, des anomalies éventuelles du plumage, le statut de reproduction. Les données obtenues peuvent parfois servir à identifier *a posteriori* des problématiques qui n'étaient pas initialement envisagées comme la présence de maladies ou de parasites. Des procédures d'hygiène et de sécurité ont été appliquées pour manipuler les individus morts (ports d'équipements de protection individuelle, lavage et désinfection des mains, nettoyage du matériel...) (Fig.10). Les mesures biométriques suivantes ont ainsi été systématiquement collectées :

- la longueur du tarse (LT) ;
- la longueur de l'aile pliée (LP) ;
- la longueur du bec depuis la base du crâne (BC) ;
- la hauteur du bec (BH) ;
- la longueur des rectrices (LR) ;
- la masse (MA).

■ Le sexe des oiseaux a été noté et l'âge des individus estimé. Toutes particularités telles que la condition physique, les plumes manquantes, la décoloration ou la dégradation du plumage, la présence d'une plaque incubatrice ou d'ectoparasites, ont également été enregistrés. Des photographies de la tête, de la queue et des ailes (individus étalés de dos, de face, la tête et le cou de profil) ont été prises (Fig. 11 et 12). Des plumes ont été prélevées et conservées au sec dans des enveloppes en papier et un petit échantillon de muscle a été conservé dans de l'alcool à 90°.

## Résultats et bilan

### ■ Résultats techniques

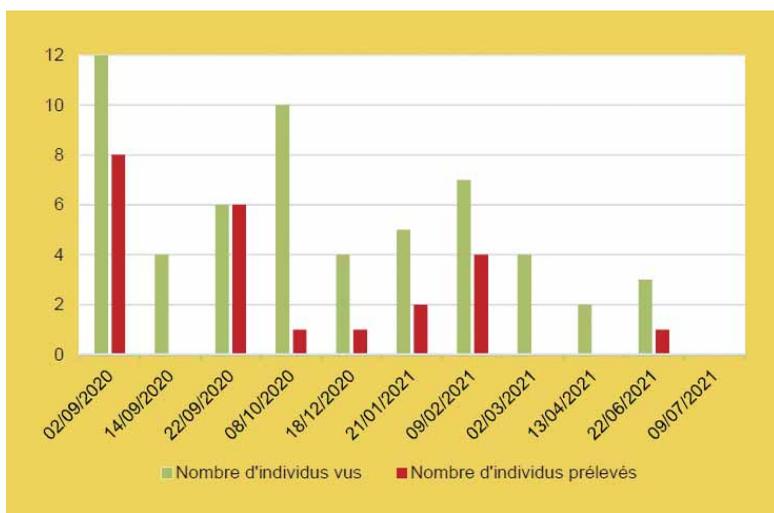
#### Résultats des opérations d'élimination sur les communes de L'Étang-Salé et de Saint-Paul

■ Au total, 23 des 57 perruches observées lors des 11 opérations d'élimination ont été tuées dont 22 Perruches à collier (20 sur la commune de L'Étang-Salé et 2 sur la commune de Saint-Paul) et une Perruche alexandre à Saint-Denis, en réponse à un signalement de la mairie témoignant de dégâts causés par plusieurs perruches sur des mâts d'éclairage.

■ Au maximum 8 perruches ont été abattues au cours d'une même opération à L'Étang-Salé et 4 interventions sur 11 se sont avérées infructueuses (Graph 1). La moyenne du taux d'élimination a été de 0,26 perruche /h/agent (min-max : 0-1,33), pour une moyenne du taux de rencontre visuelle de 1,86 perruche/h/agent (min-max : 0-4,38).



10 - Recueil de données sur les individus abattus.  
11 et 12 – Photographies des individus abattus et illustrations de quelques mesures morphométriques relevées.



Graph 1. Nombre de perruches observées et nombre de perruches prélevées lors des onze opérations menées.

■ Le succès de détection des Perruches à collier est dépendant de plusieurs paramètres :

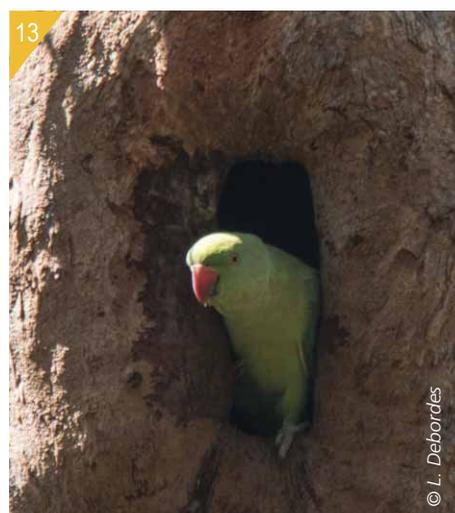
- de l'utilisation du site par les perruches : zones d'alimentation, de transit ou de dortoir ;
- de la densité du couvert végétal et de la faiblesse de la luminosité, qui ont parfois rendu difficile la détection de la perruche au plumage vert ;
- des conditions météorologiques, influençant aussi bien l'activité des individus que la capacité de détection par l'observateur (les jours venteux les perruches n'ont pas été observées).

Selon les contraintes du site, plusieurs repérages préalables ont parfois été nécessaires pour s'assurer de la faisabilité de l'opération. Des événements de dernière minute, comme par exemple le déroulement d'une course d'orientation d'un jeune public, ont parfois conduit à écourter voire annuler les interventions. De plus, la Perruche à collier bénéficie d'une certaine « capital sympathie » de la part du grand public et un travail de sensibilisation conjointement aux opérations de tir était nécessaire.

#### Résultats des mesures morphométriques

■ Lors des relevés menés sur les perruches abattues, la détermination du sexe et de l'âge est quelquefois difficile. Les mâles adultes sont facilement reconnaissables (anneau rose vif autour du cou et bavoir noir développé) et 7 ont pu être visuellement comptabilisés. En revanche, les mâles sexuellement immatures (moins de 3 ans) peuvent difficilement être distingués des femelles. Les plumes prélevées ont été analysées par le laboratoire LABOFARM, mandaté par la SEOR pour compléter le sexage. Ces analyses ont permis le dénombrement de 8 mâles et 15 femelles.

■ Certaines mesures biométriques n'ont pas pu être réalisées sur quelques individus en raison des impacts causés par le tir.



13 - Perruche à collier sortant d'une cavité, Saint-Paul.

14 - Perruche à collier ayant un comportement de nourrissage, Le Port.



Tableau 3. Moyenne et écart-type des mesures morphométriques réalisées, « n » représentant la taille de l'échantillon

Espèce	MA (g)	LP (mm)	BC (mm)	BH 5 (mm)	LR (mm)	LT (mm)
<i>P. krameri</i>	137,5 ±	167,05 ±	24,77 ±	13,03 ±	210,85 ±	18,35 ±
	11,31 (n=22)	6,11 (n=22)	1,01 (n=21)	1,08 (n=22)	32,31 (n=20)	1,07 (n=22)
<i>P. eupatria</i>	250 (n=1)	230 (n=1)	36 (n=1)	21 (n=1)	236 (n=1)	19 (n=1)

■ Tous les individus prélevés lors de ce programme étaient *a priori* en bon état physiologique et aucune anomalie ni parasite n'ont été observés. Les analyses des plumes en laboratoire ont montré l'absence de la maladie du bec et des plumes (se traduisant par la décoloration, la dégradation et la chute des plumes) connue pour affecter les Perruches vertes des Mascareignes (*Psittacula eques*) à l'Île Maurice, espèce dont les potentialités de réintroduction à La Réunion sont actuellement étudiées et pour laquelle un plan de maîtrise sanitaire a été rédigé par le Pôle Expertise vétérinaire et agronomique animaux sauvages (EVAAS), à la demande de la SEOR. Ainsi, les analyses réalisées sur les Perruches à collier prélevées ont permis d'alimenter les réflexions sur l'analyse de risques liés aux pathogènes réalisée dans le cadre de ce projet.

■ À l'Île Maurice, la Perruche à collier pond entre septembre et décembre. La phase d'incubation dure environ 20 jours, période pendant laquelle les femelles aménagent des cavités d'incubation (Fig. 13). À La Réunion, plusieurs indices témoignant d'une activité de reproduction ont été observés sur les communes de L'Étang-Salé, de Saint Paul et du Port, confirmant l'établissement de l'espèce sur l'île (Tab 4).

Tableau 4. Observations des indices de nidification potentielle de la Perruche à collier entre 2017 et 2021

Dates	Sites	Détail des observations
10/2017	L'Étang-Salé	Interactions sociales et utilisation de cavités
09/2020	L'Étang-Salé	Coquille d'œuf supposément de perruche observée par la SEOR au pied d'un arbre présentant une cavité
11/2020	Saint-Paul	Perruche à l'entrée d'une cavité d'un filao
06/2021	Le Port (Port-Ouest)	Perruche au comportement similaire à celui du nourrissage des jeunes à l'entrée d'une cavité
09/2021	Saint-Pierre	Jeune (de 3 semaines) tombé du nid. Nidification sous la toiture de deux bâtiments de 5 étages observée chaque année depuis 2019. Plusieurs jeunes blessés au sol ont été signalés par les habitants ces trois dernières années.

### ■ Bilan financier des opérations de tir

■ La Louveterie de La Réunion a participé à 9 des opérations de tir et la Fédération départementale des chasseurs de La Réunion à 2 opérations. Ces missions ont mobilisé de deux à sept tireurs par opération et un à deux observateurs chargés du comptage du nombre d'individus vus et d'informer les usagers du site.

■ Sur 11 opérations de tir, l'effort total de recherche (temps de recherche réel au regard du nombre d'agents) s'est élevé à environ 150 heures, dont plus de 70 % ont mobilisé des agents de l'OFB.

Tableau 5. Nombre d'opérateurs mobilisés par structure lors de chaque opération de tir

Dates	Sites	Nombre d'opérateurs
02/09/2020	Étang-Salé	9 (3 OFB, 3 LL, 3 FDC)
14/09/2020	Étang-Salé	5 (2 OFB, 3 LL)
22/09/2020	Étang-Salé	4 (2 OFB, 1 LL, 1 FDC)
08/10/2020	Saint-Paul	3 (3 OFB)
18/12/2020	Saint-Paul	5 (5 OFB)
21/01/2021	Saint-Denis ; Étang-Salé	4 (3 OFB, 1 LL)
09/02/2021	Étang-Salé	5 (4 OFB, 1 LL)
02/03/2021	Étang-Salé	5 (4 OFB, 1 LL)
13/04/2021	Étang-Salé	5 (4 OFB, 1 LL)
22/06/2021	Étang-Salé	4 (3 OFB, 1 LL)
09/07/2021	Saint-Philippe, Saint-Pierre, Étang-Salé	5 (3 OFB, 2 LL)

## Perspectives

- Depuis sa mise en action, les moyens humains alloués à la lutte opérationnelle contre la Perruche à collier (essentiellement OFB et Louveterie de La Réunion) n'ont pas permis d'enrayer le processus d'invasion en cours à La Réunion. Cependant, l'éradication de l'espèce semble encore possible si des moyens plus conséquents sont rendus disponibles et si les signalements sont suffisamment nombreux. Le succès de l'opération pourrait également dépendre de l'implication de la population grâce à une multiplication des observations et de leurs transmissions via les plateformes de sciences participatives. Dans cet objectif, un programme d'envergure associant la population et les gestionnaires d'espaces naturels pourrait être élaboré. Ce programme devrait pouvoir s'appuyer sur une action de communication développée conjointement aux interventions, afin de faciliter l'adhésion du public.
- L'arrêté préfectoral autorisant le tir et la capture des spécimens de Perruche à collier pourrait être actualisé et complété afin d'autoriser le tir pour davantage d'acteurs.
- Le tir pourrait être complété par d'autres techniques qui restent à expérimenter comme la capture des individus.
- Une priorisation des zones intégrant les réflexions quant aux secteurs propices à la réintroduction de la Perruche verte des Mascareignes pourrait être définie.

## Valorisation des actions

- Le rapport de cette opération a été mis en ligne sur le site Internet du Groupe espèces invasives de La Réunion (GEIR) et sur le site du Réseau EEE outre-mer. Il a également été diffusé via les lettres d'actualités de ces deux dispositifs.

15
rruche à collier
FAUNE

Nom scientifique *Ptilinopus krameri*  
 Synonymes *Alexandrinus krameri*  
 Famille Pittaculidae





**DESCRIPTION**

**Allure générale** La Perruche à collier mesure de 40 à 50 cm pour un poids de 110 à 140 g. Le plumage est majoritairement de couleur verte. La queue est longue avec des traces de bleu. Le ventre et le dessous des ailes sont jaunâtre. L'iris est jaune. Le bec est rouge. La mandibule inférieure est noire ou rouge en fonction des sous-espèces. Le mâle présente un menton et un collier noir étendu de rose sur la nuque. La femelle et le juvénile en sont dépourvus. Le cri est typique des oiseaux de cette famille : ils jactent ou siffent.

**Signes caractéristiques** De nombreuses mutations de la couleur du plumage existent chez cette perruche. L'espèce la plus récemment décrite en espèce : individu blanc, bleu, jaune... Son espérance de vie en captivité est longue (15 à 20 ans). La Perruche à collier peut être confondue avec la Perruche alexandre. Elle se distingue par sa plus petite taille et l'absence d'une tache rouge sur l'épaule.

**ÉCOLOGIE**

**Alimentation** Opportuniste, elle se nourrit essentiellement de graines et de fruits mais aussi de bourgeons, de fleurs et de très jeunes feuilles.

**Reproduction** Oiseau nichant dans les cavités des gros arbres et plus rarement dans des bâtiments. Les femelles pondent 2 à 4 œufs couvés une vingtaine de jours. Les soins sont donnés par les adultes durant 40 jours environ.

**Habitat** Milieux ouverts parsemés d'arbres, zones agricoles, urbaines et péri-urbaines.

**Comportement général** Espèce sédentaire vivant généralement en groupe. Les individus se rassemblent tous les soirs en dortoirs pour la nuit. Les adultes, nombreux, restent généralement la nuit sur le site de nidification.

**DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE**



---

15
Perruche alexandre
FAUNE

Nom scientifique *Ptilinopus eupatria*  
 Synonymes *Ptilinopus eupatria*  
 Famille Pittaculidae





**DESCRIPTION**

**Allure générale** D'une longueur de 50-62 cm, pour un poids d'environ 260 grammes et pour une envergure de 100 cm. Le plumage de la Perruche alexandre est en grande partie de couleur verte, son bec est rouge, le mâle adulte a des reflets gris bleus sur les joues, la nuque rose-rouge et un collier noir. La femelle et le juvénile en sont dépourvus. L'iris est jaune clair. Son cri est puissant et bruyant.

**Signes caractéristiques** Cette perruche a une longue espérance de vie (20 à 30 ans en captivité). Elle peut occuper des zones communes et partager avec la Perruche à collier (*Ptilinopus krameri*). La Perruche alexandre peut être confondue avec la Perruche à collier. Elle se distingue par sa plus grande taille et la présence d'une tache rouge sur l'épaule.

**ÉCOLOGIE**

**Alimentation** C'est un animal opportuniste et frugivore consommant des fruits, des baies, des graines, des fleurs, des bourgeons et du nectar.

**Reproduction** Dans son aire d'origine, la saison de reproduction va de novembre à avril. Cette espèce niche dans des cavités d'arbres et plus rarement dans des bâtiments. Le cycle pond-œuf dure quatre à six semaines. L'incubation dure environ 24 jours.

**Habitat** L'espèce vit dans les forêts humides et sèches, les zones cultivées et les zones urbaines et péri-urbaines.

**Comportement général** La Perruche alexandre vit généralement en groupes importants dans les zones où la ressource alimentaire est abondante.

**DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE**



15 - Fiches espèces de la Perruche à collier et de la Perruche alexandre. Source : site du GEIR <https://www.especiesinvasives.re/>

8

■ Pour aider à la reconnaissance de la Perruche à collier et éviter les confusions avec la Perruche alexandre, des fiches descriptives ont été rédigées pour chacune des deux espèces et mises en ligne sur le site Internet du GEIR (Fig. 15).

■ Les observations réalisées ont été enregistrées par les agents de l'OFB et les louvetiers sur la plateforme du GEIR. Administrée par la DEAL, cette plateforme permet au grand public de faire des signalements. Préalablement vérifiées par des experts, les données sont ensuite transmises à Borbonica. La plateforme du GEIR permet également à l'OFB (validateur des données d'observations des mammifères, des oiseaux et des reptiles) d'indiquer les suites données aux signalements (pas de suite ou prélèvement).

## Réglementation

■ L'introduction dans le milieu naturel de *Psittacula krameri* est interdite par l'arrêté ministériel du 9 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes animales sur le territoire de La Réunion.

■ L'introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de *Psittacula krameri* sont interdits par l'arrêté ministériel du 28 juin 2021 relatif à la prévention des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion – Interdiction de toutes utilisations sur des spécimens vivants.

■ L'élimination de cette espèce est autorisée par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2020 portant organisation de la destruction des spécimens de la Perruche à collier *Psittacula krameri* présents dans le milieu naturel sur le territoire de La Réunion.

Rédaction : Sarah Caceres (OFB) et Clara Singh (Comité français de l'IUCN).

Relectures : Jean-François Cornuaille (OFB), Hélène Udo (OFB), Kaylan Leclerc (Association initiative pour la restauration écologique en milieu Insulaire), Damien Chiron (SEOR), Yohann Soubeyran (Comité français de l'IUCN) et Alain Dutartre (Expert indépendant) dans le cadre des travaux du Centre de ressources espèces exotiques envahissantes en lien avec le Réseau EEE outre-mer. Décembre 2022. Édition : Office français de biodiversité.

Décembre 2022. Édition : Office français de la biodiversité.

Cette expérience de gestion complète celles des volumes 2 et 3 et 4 de l'ouvrage « Les espèces exotiques envahissantes : connaissances pratiques et expériences de gestion », dans la collection Comprendre pour agir de l'OFB. (<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/guide-connaissances-pratiques-experiences-gestion/>)

## En savoir plus...

■ Bunbury N., Haverson P., Page N., Agricole J., Angell G., Banville P., Constance A., Friedlander J., Leite L., Mahoune T., Melton-Durup E., Moumou J., Raines K., Van de Crommenacker J. & Fleischer-Dogley F. 2019. - Five eradications, three species, three islands: overview, insights and recommendations from invasive bird eradications in the Seychelles, in Veitch C.R., Clout M.N., Martin A.R., Russell J.C. & West C.J. (eds.), *Island invasives: scaling up to meet the challenge*. Gland, Switzerland, IUCN, International Union for Conservation of Nature. p. 282-288.

■ Caceres, S., Cornuaille J-F., UDO, H., Rozet, F., Tressens, O., Chiron, D., Leclerc, K. (2022). Perruche à collier *Psittacula krameri* à La Réunion : Bilan de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral de destruction de juillet 2020 à juillet 2021. 41pp (<https://especes-envahissantes-outremer.fr/wp-content/uploads/2022/03/ofb-bilan-perruche-vf.pdf>)

■ Pruett-Jones, S. (Ed.) 2021. - *Naturalized Parrots of the World: Distribution, Ecology, and Impacts of the World's Most Colorful Colonizers*. Princeton University Press.

■ Saavedra S. & Medina F.M. 2020. - Control of invasive ring-necked parakeet (*Psittacula krameri*) in an island Biosphere Reserve (La Palma, Canary Islands): combining methods and social engagement. *Biological Invasions* 22 (12): 3653-3667.